La Lettre #13 - juin 2024

ÉDITORIAL

Un pacte pour un urbanisme de dialogue

Depuis 2021, l'initiative de la municipalité de Chaville (Grand Paris Seine Ouest) avec « Le Pacte pour un Urbanisme Responsable » (PUR) vise à encadrer les projets de logements collectifs à Chaville, dans la perspective de la transition écologique, sociale et solidaire, à travers des démarches participatives originales.

Au-delà des documents d'urbanisme réglementaires, les communes se dotent d'outils de concertation avec les aménageurs. Ainsi la ville de Nanterre dispose d'une charte pour la qualité des constructions neuves.

Le PUR de Chaville promeut, pour chaque projet, le dialogue entre toutes les parties prenantes : les élus, l'aménageur, les riverains du projet, les associations environnementales, des experts, en imposant à l'aménageur, la consultation de trois architectes et la participation des différentes parties prenantes aux choix du projet architectural, lors d'un jury. L'originalité du PUR est de bâtir un système de décision collégial pour décider d'un projet dans la phase amont du dépôt du permis de construire, sans que le maire soit le seul décisionnaire (le maire n'assiste pas au jury).

L'aménageur est soumis à des mesures contraignantes : le coût de l'opération, l'impact carbone, l'énergie, les matériaux et le recyclage, la part du végétal et de l'eau, la mobilité des futurs résidents, les déchets, la santé environnementale, les usages et le financement pour les nouveaux habitants. L'association de la ville avec un organisme indépendant (CERQUAL) capable d'auditer (vérification et certification) pour chaque opération, représente une garantie réelle par rapport au simple respect d'une charte.

Il peut s'engager en plus, sur des options : la prise en compte du territoire naturel de la commune, des mesures pour favoriser le bien-vivre ensemble, pour concevoir des évolutions de logements selon les usages, l'insertion de logements sociaux en diffus dans l'immeuble, la qualité du bâti, la réduction de l'empreinte carbone, ou encore l'harmonie avec l'identité architecturale et paysagère de Chaville, l'intégration dès la conception, des fonctions d'un bâtiment intelligent et la responsabilisation des résidents à leur consommation, et l'affichage d'objectifs ambitieux dans la production et la consommation d'énergie.

Le PUR actuel constitue une rupture avec le système classique de délivrance des permis de construire qui ne donne aux citoyens et aux associations, que l'arme des recours en cas de contestation. Le fait d'offrir des occasions de dialogue sur le projet, avant le dépôt du permis, permet de trouver des solutions d'amélioration, même au prix du rallongement des délais de prise de la décision finale (cependant, toujours très courtes par rapport aux délais de la justice en matière de recours).

Aujourd'hui le dialogue se poursuit entre la municipalité, les associations et les citoyens, via le Conseil Communal de Développement Durable pour améliorer le PUR. Un séminaire de travail récent, organisé par la municipalité, avec des élus, Experts, personnels techniques, représentants de GPSO, du département et membres d'associations a permis de proposer de nouvelles mesures pour une meilleure intégration de la biodiversité, dont une carte avec des zones à enjeux produite par Environnement 92. Cette nouvelle version du PUR va être annexée au PLUi de GPSO.

Souhaitons que l'expérience positive du PUR de Chaville permettant l'amélioration du projet avant le dépôt du permis de construire et l'acceptabilité des projets d'aménagement par la population, puisse faire des émules dans d'autres communes.

Irène Nenner, Présidente

Quartier Jean Zay à Antony « innovant et écologique », une supercherie ?

En rouge, les bâtiments Résidence universitaire
En vert, les terrains de pleine terre

En rose et jaune, l'emprise au sol des bâtiments du projet

En 2009, le chemin au milieu du parc ouvert

En 2023, travaux en cours du nouveau «chemin central»

Maquette du projet

En février 2023, la ville d'Antony a bénéficié d'une subvention de 4 millions d'euros reçue de la par la région Ile-de-France pour réaliser un **« Quartier innovant et écologique »** sur le site de la résidence universitaire Jean Zay, qui fut la plus grande d'Europe avec presque 3.000 étudiants durant ses années de gloire. Le projet de la ville va urbaniser l'essentiel de l'emprise foncière et il n'a rien d'écologique !

Historiquement, le quartier Jean-Zay, situé près du parc de Sceaux et du RER B « La croix de Berny », est un quartier étudiant construit sur 11 hectares dans les années 1950. Depuis les années 70 jusque 2017, l'histoire du site a connu des crises successives. Les élus l'ont laissé dépérir pour amener à bien leur projet immobilier d'ampleur qui a permis de démolir la plupart des bâtiments. Seul un bâtiment de l'ancienne université subsiste alors que les 7 hectares restants sont entièrement réaménagés.

Sur ce site riche d'un grand espace arboré, la quasi totalité de ce grand ilot de fraîcheur a été engloutie sous le béton pour réaliser 786 logements, dont 61 logements sociaux, une crèche, un groupe scolaire et une médiathèque.

Une fine couche de terre sera apposée et quelques arbrisseaux feront illusion. Alors une question se pose : **sur quels critères ce projet de quartier a-t-il pu recevoir le label** « Quartier innovant et écologique » alors que la densification de l'urbanisme y est désormais à son comble ?

Sur les cinq objectifs pour obtenir ce label, un seul item parle d'écologie : "être exemplaire en matière de transition écologique et énergétique"**.** Si ce quartier est innovant concernant certains aspects, il n'est pas exemplaire en matière de transition écologique puisqu'un parc arboré a été éradiqué. Nous pouvons même douter de l'exemplarité en matière de construction puisque nous avons rencontré sur le terrain une experte venue constater des problèmes de structures. Nous déplorons ces choix faits en pleine connaissance des conséquences de la destruction des

écosystèmes dans nos villes. Nous déplorons que les politiques publiques d'aménagement du territoire ne changent pas le cap de l'hyperdensification comme en atteste ce quartier. Densifier une ville déjà suffisamment « dense », va entrainer des souffrances indicibles pour les populations ainsi entassées car que sera Paris qui est déjà à plus de 40° l'été quand elle atteindra les 50° prévus en France par les experts du climat? Elle sera invivable et les villes périphériques sont et seront de plus en plus atteintes.

Hélène MERLET, Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement à Antony

L'héliport Valérie André, Paris-Issy-les-Moulineaux, en pleine mutation

La commission consultative de l'environnement (CCE) de cet héliport s'est tenue à la préfecture de Paris le 22 mai 2024. Elle réunit un des préfets, adjoint du préfet de Paris, les services de l'Etat en charge du transport aérien (Direction générale de l'aviation civile), les représentants des maires du secteur dont la ville de Paris, le concessionnaire de l'héliport Aéroport de Paris (ADP), le représentant de la brigade de gendarmerie du transport aérien, les compagnies privées du transport en hélicoptère et des représentants d'associations de riverains et de protection de l'environnement dont Environnement 92.

2024 est une année importante puisque fin du bail liant ADP à la ville propriétaire du terrain. Une discussion âpre s'est déroulée en 2023 entre Paris et l'Etat, la ville ne voulant pas renouveler son bail et souhaitant récupérer son terrain, et l'Etat ayant des missions importantes (transport SAMU, protection civile, gendarmerie, pompiers, et missions ministérielles…) ne voulant pas perdre cette plateforme en bordure de Paris. Le directeur des hôpitaux de Paris avait rappelé dans un courrier le besoin de cette plateforme pour le transport des blessés et malades en urgence.

Un compromis a été trouvé: une plateforme hélicoptère sera maintenue sur un espace réduit de moitié, passant ainsi de 7,5 ha à 3,5 ha. Une très petite partie des terrains cédés rejoindra le parc Suzanne Lenglen, le reste sera récupéré par Paris pour le réaménagement du quartier des Frères Voisin, le long de la rue Henry Farman et au contact de l'Aqua boulevard. Les opérateurs privés d'hélicoptères ne pourront plus être basés sur le terrain mais quelques vols avec stationnement horaire limité pourront être accueillis. La protection civile, la brigade de gendarmerie du transport aérien, l'hélicoptère de Réseau Transport d'Electricité seront basés sur l'héliport et les hélicoptères de SAMU seront accueillis comme auparavant. Avec les vols d'intérêts publics (ministères, armée, pompiers…), le nombre de mouvements annuels devrait être réduit de 30 %.

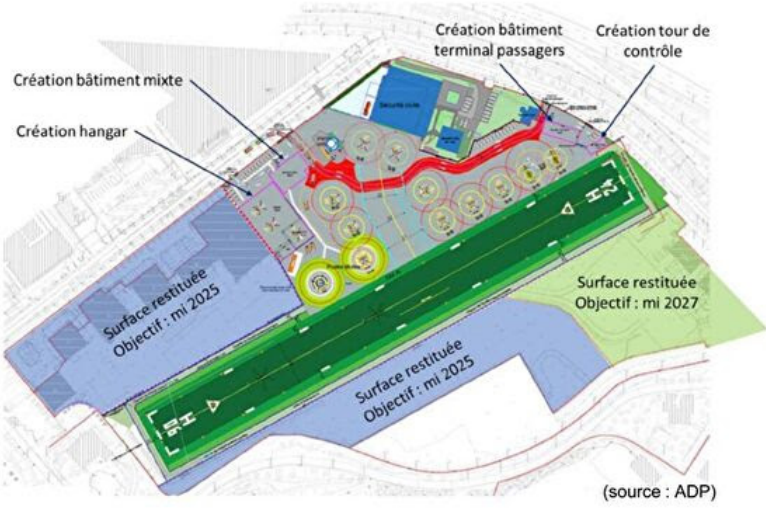

Plan de réaménagement de l'héliport Valérie André

Les Jeux Olympiques

Pour des raisons de sécurisation des JOP, des mesures de sûreté significatives vont être mises en place sur l'héliport : autorisation préalable nécessaire pour chaque vol, héliport réservé aux aéronefs basés, à ceux de l'Etat, aux vols d'évacuation sanitaire ou de services publics, fermeture de certains itinéraires hélicoptères de la région parisienne.

Les hélicoptères des journalistes retransmettant les JO seront basés à Melun mais certains seront autorisés à atterrir et repartir de l'héliport.

Le futur de l'héliport

Des taxis volants et des drones de livraison pourraient utiliser l'héliport Valérie André, les constructeurs tels Volocopters ou Airbus souhaitent développer ces nouveaux services. A la CCE le préfet a indiqué que pendant les JO, ces engins ne seraient pas autorisés pour des raisons de sécurité mais le ministre des transports vient de lever cette interdiction. Ce mode de transport a une consommation énergétique 10 fois plus élevée que celle d'un taxi routier et augmente la pollution sonore. Une telle aberration environnementale n'effraie pas ses promoteurs. La ville de Paris et les associations s'opposent à ce type de service mais les lobbys économiques sont à l'œuvre.

Michel Riottot, Comité de sauvegarde des sites de Meudon

Vue aérienne issue du site musée du Grand Siècle et Ministère de la culture

Fermeture de l'autoroute A13

L'A13 a été fermée le 19 avril dans les 2 sens entre Paris e Vaucresson après la découverte d'une fissure peu avant le tunne de St Cloud.

Les expertises en cours semblent montrer une relation de cause à effet entre le creusement d'un parking près du mur qui soutient à la fois la montée aux grilles d'honneur du parc de St Cloud et l'appu du viaduc sur le flanc de la colline qui mène au tunnel. Ce parking doit desservir le futur musée du Grand Siècle, prévu en contrebas par le Conseil départemental, Maître d'ouvrage. Il a confié différentes maîtrises d'œuvres à Fayat Bâtiment, TPF ingénierie e à l'architecte Rudy Ricciotti.

La réouverture de l'A13 a successivement été annoncée pour le 22/04, le 1/05 puis, espérons-le, 24 juin… Car il fallait y réparer une grosse canalisation à 5 m de profondeur avant de s'attaquer aux fissures. Actuellement, seule, une voie province-Paris, rouverte depuis le 10 mai aux véhicules légers, n'allége que peu la circulation. **Le préfet met sous pression Fayat Batiment pour remblayer le mur de soutènement du viaduc…**

Bref, les 110.000 véhicules quotidiens de l'A13 saturent chacun pendant plus de 30 minutes, les villes de Boulogne, St Cloud Sèvres, Issy, Meudon et même Suresnes, les quais de Seine et les ponts, élargissant le périmètre des nuisances acoustiques considérables et des pollutions d'échappement excessives dans d'étroites rues.

Un véhicule au ralenti pollue plus, les freinages sont plus fréquents… « *Les émissions sont importantes à très faible vitesse (jusqu'à 30 km/h environ), ce qui signifie que les situations de congestion du trafic routier sont très pénalisantes du point de vue de la qualité de l'air* » (Cerema 2021)

Agnès Bauche, Action Environnement Boulogne-Billancourt

Quel avenir pour la Cité Jardin De la Butte Rouge à Chatenay Malabry ?

L'enquête publique préalable au classement de la Cité Jardin de la Butte Rouge au titre de Site Patrimonial Remarquable (SPR) s'est achevée le 26 avril dernier. 2/3 des citoyens qui se sont exprimés ont émis un avis défavorable car le secteur de protection concerné par le projet ne couvre que la moitié environ de ce site remarquable, non seulement par l'architecture des bâtiments mais aussi par leur insertion dans le paysage. À la date de parution de cette lettre d'information, le rapport et les conclusions du commissaire Enquêteur ne sont pas encore publiées.

L'Association Châtenay-Patrimoine Environnement organise régulièrement des visites guidées. La prochaine aura lieu vendredi 28 juin 2024. Rendez-vous sur place à 10H30. La visite dure 1h30. Sur inscription en contactant le secrétariat de l'ACPE : assocpe@wanadoo.fr

Daniel Colleaux, Vivre à Clamart

À Colombes,
un projet de bétonisation abandonné

Début 2024, une forte mobilisation s'est faite entendre à Colombes, et dans les villes voisines comme Nanterre, contre un énorme projet immobilier sur le site d'entreprises désaffectées dont Conforama, dans le quartier Auriol, aux limites de Nanterre et de La Garenne-Colombes.

Sur ce terrain de plus de 4 hectares, propriété de trois sociétés immobilières privées, les projets ne datent pas d'hier. Dès 2019 et l'annonce de la fermeture du Conforama, un projet de bureaux avec l'ancienne municipalité - abandonné avec l'arrivée de la pandémie et un marché du tertiaire en berne -, puis un projet mixte de bureaux et logements en 2021- vite écarté - et en 2023, un dernier projet porté la municipalité actuelle qui croyait avoir trouver la solution à ses énormes besoins de logement : construire 1900 logements, avec pour faire bonne figure et parler d'éco-quartier, un espace vert sur un quart du terrain. La population actuelle du quartier a bien besoin de nature et de parc, mais pas de milliers d'habitants supplémentaires et surtout pas de tours allant jusqu'à 17 étages ! Car c'est bien la construction de tours d'une hauteur démesurée et la densification intensive de ce quartier qui ont fait bondir les habitants de Colombes et une partie de l'opposition municipale.

A l'occasion de l'enquête publique qui s'est tenue en février-mars, ils ont massivement rejeté le projet. Face à cette situation, la mairie a demandé au territoire Boucle Nord de Seine de suspendre la modification du PLU engagée pour ce projet. Cette décision a fait l'objet d'un communiqué de presse posté discrètement sur le site internet de la ville. Passons vite, il n'y a rien à voir ! Mais au final, les tours de 17 étages ne sortiront pas de terre ! C'est une victoire pour ceux qui croient que les besoins en logements ne doivent pas se faire au détriment des espaces publics conviviaux et de qualité, moins denses et plus verts. Il y a forcément des méthodes plus judicieuses que nos élus, partout dans le département, devraient proposer à leurs concitoyens.

Il est à noter que la Mairie de Nanterre a cru bon d'organiser au Petit-Nanterre, quartier voisin du quartier Auriol, une réunion

publique pour dénoncer le projet sans inviter la ville de Colombes à s'expliquer. C'est bien de mobiliser la population contre les atteintes à l'environnement, mais il y aurait d'autres occasions de le faire sur le territoire de Nanterre...

Clentine Leyer, Colombes Respire & Jacques Capet, Naturellement Nanterre

À Colombes, *C 2Mains* : la Transition Écologique à la Portée de Tous

Longtemps en friche, **l'espace « *C 2Mains* »** se transforme depuis deux ans. Porté par l'aménageur Eco-Urbain et la Ville, il est devenu un éco-lieu dédié à la transition écologique avant l'installation d'un équipement public. Du mobilier construit à partir de matériaux recyclés à une halle en bois, tout est pensé dans une optique de durabilité.

Accompagnées par DVT-Up, entreprise de l'économie sociale et solidaire, des associations s'engagent dans la vie de ce lieu avec pour objectif d'encourager les habitants du quartier à se l'approprier.

Les Amis de la Nature ont organisé l'an passé des animations sur le lombricompostage et l'aquaponie. Ils y gèrent aujourd'hui des bacs potagers, la pollution du sol ne permettant pas une culture en pleine terre.

Venez découvrir ce lieu inspirant où l'on prend plaisir à se retrouver au 21 rue Cugnet à Colombes. Informations sur Facebook et Instagram @C 2Mains

Les Amis de la Nature de Colombes

A vos agendas !

Environnement 92 a le plaisir de vous faire part d'un évènement important : notre prochain **colloque départemental** sur la thématique de la **renaturation des villes**. En partenariat avec FNE Ile-de-France et avec le soutien de la Région Ile-de-France, le colloque se tiendra le **mercredi 20 novembre** prochain **à Boulogne-Billancourt.**

Le pré-programme est disponible > ICI

La journée est gratuite mais sur inscription obligatoire. Une **participation financière** vous sera demandée si vous souhaitez déjeuner sur place (10 euros / pers pour le déjeuner).

L'inscription au colloque et au déjeuner se feront ultérieurement par mail et sur notre site internet.

Environnement 92 soutient la motion proposée par FNE idf à l'AG de FNE national et appelle tous les électeurs et les électrices à s'unir contre les idées de l'extrême-droite, en votant pour un programme mettant le Vivant et les plus vulnérables d'entre nous au cœur de ses préoccupations, défendant les libertés démocratiques et des politiques à même de répondre aux défis écologiques, économiques et sociaux de notre époque.

À lire ce mois-ci

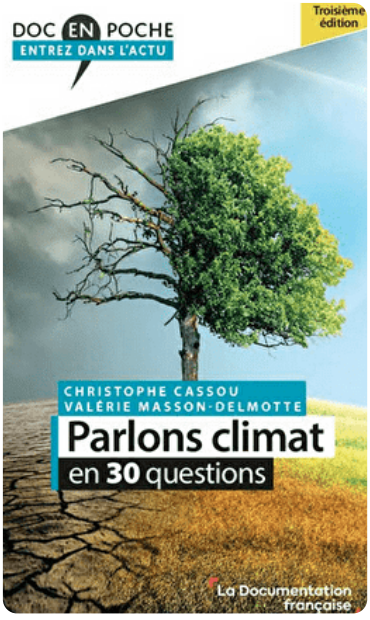

Parlons climat en 30 questions

Christophe Cassou & Valérie Masson-Delmotte

Édition : Documentation Française

Ce livre très pédagogique et facile d'accès, présente les réponses à 30 questions essentielles que tout citoyen se pose sur le climat. Cette nouvelle édition, à jour des dernières actualités, est indispensable pour comprendre les nouvelles réalités de l'urgence climatique. Les bouleversements écologiques sont aujourd'hui inéluctables et le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) publié en août 2021 est formel : le climat est en train de changer partout dans le monde, plus...

Adhérez à Environnement 92

- Personne Morale < 10 personnes : 15€
- Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.
- Particulier : 15€
- Étudiant & Chômeur : 5€

ADHÉREZ À ENVIRONNEMENT 92

Déclinaisons d'Environnement 92

Environnement 92 est est présent sur **Facebook**, **Linkedin**, **Instagram** et **Youtube**. Nous vous proposons des publications journalières sur les grandes thématiques de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les règlementations nouvelles et l'éducation. Abonnez-vous, invitez vos amis et vos familles.

Elargissons ensemble notre communauté pour construire un monde meilleur !

ENVIRONNEMENT 92

environnement92@gmail.com

Siège social : 16 rue de l'Ouest - 92100 Boulogne Billancourt

Directrice de publication : Irène Nenner